

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNEGROUPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES  
SERVICE DE LA GESTION DES PERSONNELS PERMANENTS

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 12 MARS 2020

P.V. N° 109  
Dossier N° 7

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – PV n° 106 - dossier n° 13 en date du 24 juin 2019 relatif à la modification de la convention entre le SDIS 77 et le COS 77 du SDIS 77 : transfert de prestations d'actions sociales,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la modification de la convention entre le SDIS 77 et le COS 77 du SDIS 77 : transfert de prestations d'actions sociales – 2<sup>ème</sup> partie,

VU l'avis favorable du Comité technique en date du 9 mars 2020,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ d'approuver le transfert des prestations d'actions sociales d'aide aux enfants handicapés et aux séjours d'enfants assurées actuellement par la Direction des ressources humaines vers le Comité des œuvres sociales du SDIS 77 ainsi que le budget correspondant à 44 230 € ;
- ✓ d'autoriser Madame la Présidente du Conseil d'administration à signer l'avenant à la convention signée entre le SDIS77 et le COS du SDIS 77.

La Présidente du Conseil d'administration

  
Isoline GARREAU-MILLOT